



# BULLETIN D'ADHÉSION 2026

**Groupe  
local  
78**

Adhésion en ligne recommandée sur

<http://afpsversailles78.wordpress.com>

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Commune : ..... Pays : .....

Téléphone mobile : .....

E-mail : .....

Profession : ..... Année de naissance : .....

## Cotisation :

*Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens. La grille ci-dessous établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel.*

tranche	revenu mensuel*	cotisation annuelle
1	moins de 500 €	12 €
2	de 501 à 1000 €	27 €
3	de 1001 à 1500 €	42 €
4	de 1501 à 2000 €	57 €
5	de 2001 à 2500 €	72 €
6	de 2501 à 3000 €	87 €
7	de 3001 à 3500 €	102 €
8	de 3501 à 4500 €	122 €
9	supérieurs à 4500 €	162 €

\* avant prélèvement à la source

*Il appartient à chacune et à chacun de déterminer en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.*

*La cotisation inclut l'abonnement forfaitaire à Pal Sol, seul document papier envoyé à l'ensemble des adhérents. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.*

*Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'abonnement forfaitaire de 7 € au trimestriel "Palestine Solidarité" (qui n'ouvre pas droit à déduction fiscale), il vous suffit de le signaler en barrant « avec l'abonnement PalSol » ci-dessous et de retirer cette somme du montant de votre règlement.*

Je cotise dans la tranche n° ..... soit la somme de.....€ (avec l'abonnement Palsol)

Restez informés ! Nous vous recommandons de choisir la formule avec l'abonnement.

Autres contributions proposées :

Je soutiens les activités de l'AFPS et verse la somme de.....€.

*Nouveau : vous pouvez désormais soutenir régulièrement l'activité et les campagnes de l'AFPS par virement périodique. Nous consulter.*

J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de.....€

Je suis intéressé.e par les parrainages d'enfants et souhaite recevoir des informations.

Je verse la somme totale de.....€

## Date et signature :

Les personnes imposables peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% sur le montant des cotisations (déduction faite des 7 € de l'abonnement) et des dons, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel (loi fiscale en vigueur).

Chèques à l'ordre de « AFPS », à retourner avec votre bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessous

**AFPS Versailles Yvelines**

Maison des Associations 2bis Place de Touraine 78000 Versailles

Site : <http://afpsversailles78.wordpress.com> Contact : [afps.versailles@free.fr](mailto:afps.versailles@free.fr)